

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 24 Mai 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h35

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 0.2) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (jusqu'au 5.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 5.3), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 7.1), M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Elsa MAILLOT (à partir du 0.2), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN (jusqu'au 6.12), M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2 et jusqu'au 8.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chaléze : M. Gilbert PACAUD Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER (jusqu'au 6.12) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY François : Mme Françoise GILLET, suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISSON (à partir du 1.1.1) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 0.2) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 6.12) Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : M. Raymond LAMBOLEY, suppléant de M. Claude MAIRE Palise : M. Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.1) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN (à partir du 0.2) Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 0.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Vesemes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Bousnières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mery-Vieille : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Vieille : Mme Christiane ZOBENBULLER

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : E. ALAUZET (à partir du 5.4), P. BONNET, E. BRIOT, P. CURIE, B. FALCINELLA, M. LEMERCIER (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), T. MORTON (jusqu'au 0.2), P. MOUGIN (à partir du 7.1), S. PESEUX (jusqu'au 5.3), Y. POUJET, R. REBRAB, M. SEBBAH, C. WERTHE, Y. BILLECARD, J.F. MENESTRIER (à partir de 7.1), P. BELUCHE, C. ZOBENBULLER

Mandataires : R.STHAL (à partir du 5.4), J. GROSPELLIN, C. LIME, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, K. ROCHDI (à partir du 7.2 et jusqu'au 8.2), N.BODIN (jusqu'au 0.2), J. ACARD (à partir du 7.1), M.L. DALPHIN (jusqu'au 5.3), A. GHEZALI, M. ZEHAF, M. OMOURI, L. FAGAUT, G. ORY, S. RUTKOWSKI (à partir du 7.1), J. KRIEGER, J.C. CONTINI

Délibération n°2018/004166

Rapport n°7.3 - Dispositif d'accueil touristique Chamars : demande de subventions

Dispositif d'accueil touristique Chamars : demande de subventions

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 «accueil car tourisme Chamars »	Montant prévu au BP 2018 : 80 000 € Montant de l'opération : 80 000 €

Résumé :

Dans le cadre de l'amélioration de l'accueil des touristes, le choix s'est porté sur le secteur de Chamars qui présente de multiples avantages pour mettre en place le dispositif d'accueil touristique au cœur de l'agglomération. Dans le cadre de la recherche de financements, il est demandé d'autoriser le Président à solliciter une subvention de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

I. Projet global

En vertu de la compétence Tourisme au Grand Besançon, un dispositif de primo-accueil touristique sera mis en place au cœur de l'agglomération, au sein du Pôle multimodal de Chamars. Ce projet comporte :

- L'affectation d'un parking dédié aux cars de tourisme ainsi qu'un parking de délestage pour la haute saison.
- L'installation dans le bâtiment de l'Octroi d'un espace réservé aux chauffeurs de cars de tourisme composé d'une salle de pause, d'une douche et de toilettes. Le bâtiment étant classé Monument Historique, un accord de principe de la DRAC sous réserve du projet plus avancé a été obtenu. Des toilettes publiques pour les touristes : les toilettes du kiosque situé au centre du parvis du pôle multimodal.
- Le terminus et départ de la ligne saisonnière desservant le cœur de ville et la Citadelle : le long de la voie, près du kiosque.
- Une zone d'information touristique : au niveau du parvis central situé devant le kiosque, et en lien avec le projet de nouvelle affectation dudit kiosque.
- Une signalétique adaptée : sur l'ensemble du secteur de Chamars, une signalétique touristique, notamment piétonne, indiquant les accès aux principaux centres d'intérêt, y compris à la Citadelle, ainsi que les possibilités de découverte des rives du Doubs et des espaces naturels de proximité.
- Une réflexion devra être entamée pour envisager le rapprochement du point de départ du petit train touristique exploité par la société Droz-Bartholet vers le secteur Chamars / Saint-Jacques.

II. Budget et plan de financement prévisionnel

L'aménagement du bâtiment de l'Octroi est estimé à 55 000 € TTC, et la signalétique touristique est estimée à 25 000 € TTC

Une subvention est sollicitée auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 40 000 € soit 60% du coût HT

Pour le parking des cars de tourisme qui existe mais doit être étendu, deux estimations sont en cours de chiffrage et seront disponibles au 4^{ème} trimestre 2018, pour des travaux ultérieurs

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis et/ou à rechercher des financements complémentaires auprès d'autres partenaires.

Le fonctionnement des locaux sera pris en charge et assuré par la CAGB. A ce titre, la somme de 10 000 € annuels a été budgétée au budget Tourisme sur le budget de fonctionnement à partir de 2018.

Mmes C. COMTE-DELEUZE et M. J. ACARD(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, et de tout autre partenaire potentiel.

Préfecture du Doubs

Reçu le 11 JUIN 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

Annexe --



Pôle GESTION
Direction des Finances
Service Pilotage, Contractualisations et Subventions

Besançon, le

Mise en place d'un dispositif d'accueil touristique à Chamars

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Montant prévisionnel HT des dépenses :	66 667 €	
Région Bourgogne-Franche-Comté	40 000 €	60,00%
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	26 667 €	40,00%
TOTAL HT	66 667 € HT	60,00%
TVA à charge du Grand Besançon :	13 333 €	20,00%
TOTAL TTC	80 000 € TTC	120,00%

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Le Maire-Président,

Jean-Louis FOUSSERET